

RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES

CPN0400A - TITRE RNCP NIVEAU 6

HORS TEMPS TRAVAIL

EN ALTERNANCE

CPF

VAE

EPN16 - Innovation


60 crédits ECTS
 Titre RNCP Niveau 6

 Titre RNCP Niveau 6 Responsable
 Ressources humaines

 Mention officielle :
 Arrêté du 26/01/2022 - accréditation pour
 2 ans

Niveau d'entrée requis : niveau 5 (bac+2)

Niveau de sortie : niveau 6 (bac+4)

Modalités d'accès :

- Formation continue HTT
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- VAE / VAPP / VES

 NSF : Ressources humaines, gestion du
 personnel, gestion de l'emploi (315)

 Métiers (ROME) :
 M1502 - Chargé-e de l'emploi et
 des compétences, Conseiller-e en
 développement des carrières, M1503 -
 Responsable des Ressources Humaines
France Compétences : **RNCP36131**

Certifinfo : 112931

CPF : **335262**

Débouchés :

 Responsable des ressources humaines,
 Responsable du personnel, Responsable
 d'un service d'audit social, Directeur-ric
 d'établissement, d'agence bancaire,
 d'unité de production, Chargé.e du
 développement des RH, Chargé.e
 des relations sociales, Chargé.e d'une
 politique RH : formation, recrutement,
 emploi & carrière, communication RH,
 paie, rémunération ou relation écoles,
 Coordinateur-ric RH, Adjoint-e au chef du
 service personnel, Chargé(e) des relations
 au travail, Adjoint-e RH ...
 Passerelle vers le Master RH du Cnam.

Références :

	2021	2020	2019
taux réussite	99%	93%	94%
taux abandon	12%	15%	4%

base : effectifs résidents Réunion

PRESENTATION

En fonction de la structure organisationnelle, le champ d'action du RRH varie, allant du statut de spécialiste à celui de généraliste. Le responsable des ressources humaines travaille au sein d'une entité et plus généralement d'un établissement appartenant à une organisation plus grande (d'une usine, d'un magasin, d'une agence...). Il traite des problèmes quotidiens de personnel, il met en œuvre les politiques centrales de personnels et assure une approche « Ressources Humaines » (RH) des activités de production ou de service. Il a pour mission d'ajuster à son établissement les directives de la Direction des ressources humaines, d'organiser la veille sociale, de manager les équipes, de mettre en œuvre les changements et les projets, gérer son personnel. Les compétences attestées relèvent de six fonctions : recueillir et structurer l'information en ressources humaines, mettre en place et faire fonctionner les procédures de base en RH, gérer les systèmes de rémunération, mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines, réaliser un diagnostic, une évaluation ou un audit et proposer des améliorations, gérer des relations et dialoguer.

OBJECTIFS

Le titre Responsable Ressources Humaines vise à développer la capacité à concevoir et mettre en place des dispositifs, pratiques et outils RH. Pour ce faire, il favorise :

- l'enrichissement des connaissances tant théoriques qu'empiriques en inscrivant l'élève dans un processus de recueil et d'analyse de l'information relative aux politiques, outils, dispositifs et pratiques RH,
- la maîtrise de différentes méthodologies à des fins communicationnelles et informationnelles,
- le développement des capacités en audit/diagnostic stratégique, organisationnel et social afin d'établir des préconisations RH,
- la possibilité de se spécialiser en vue de répondre aux défis RH actuels : formation des adultes, conditions de travail, risques psychosociaux, égalité professionnelle, gestion des talents, gestion des générations et de l'intergénérationnel, numérique et GRH, GPEC et territoire ...

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Publics

Salariés en activité, en projet de transition professionnelle, en reconversion professionnelle, chefs d'entreprise et indépendants, demandeurs d'emploi, jeunes en contrats d'alternance.

Pour les spécificités liées au contrat d'apprentissage, merci de contacter directement le service Entreprises du Cnam Réunion.

Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un Bac+2 minimum (diplôme conférant 120 ECTS ou d'un titre professionnel enregistré au niveau 5) ;
- Des prérequis d'accès à la formation seront à valider en sus pour les candidats titulaires d'un Bac+2 et plus hors Ressources humaines (voir détails page 2) ;
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP), Validation des Etudes Supérieures (VES).

CALENDRIER PREVISIONNEL

	semestre 1	semestre 2
Ouverture des préinscriptions en ligne le 1er juin 2022		
Inscriptions jusqu'au	31/10/22	31/03/23
Début des cours	05/09/22	06/03/23
Fin des cours	10/02/23	21/07/23
Semaine de révisions	semaine du 13/02/23	semaine du 24/07/23
Examens 1ère session	semaine du 20/02/23	semaine du 31/07/23
Examens 2nde session	quinzaine du 21/08/23 au 02/09/23	
Interruption des cours du 19/12/2022 au 06/01/2023 inclus - reprise le 09/01/2023		

DUREE, LIEU ET HORAIRES

- Durée minimale : 1 an
- Durée maximale : non spécifié (4 ans pour les certificats de compétence)
- Lieu de formation : centre régional du Cnam (LE PORT) et formation à distance depuis l'ENF
- Horaires : du lundi au vendredi de 17h à 21h selon programmation des enseignements en présentiel

RENSEIGNEMENTS

Centre régional du Port
 18 rue Claude Chappe ZAC 2000
 info@cnam.re
 Tél. 0262 42 28 37
 du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le
 vendredi de 8h15 à 12h15

 pour en savoir plus,
 consultez notre guide : www.cnam.re


ACCES BAC+2

	periode	enseignements	examens	
DRS101			6 ECTS	
Droit du travail : relations individuelles	S1	1	1	P
FPG104			4 ECTS	
Gestion de la paie	S1	1	1	P
DRS102			6 ECTS	
Droit du travail : relations collectives	S2	1	1	P
FPG001			4 ECTS	
Initiation au management et gestion des ressources humaines	S2	1	1	P
FPG114			6 ECTS	
Outils RH	S2	1	1	P
CCG101			4 ECTS	
Comptabilité et contrôle de gestion : initiation I	-	1	1	P a

ACCES DIRECT BAC+3 RH

DSY101			6 ECTS	
L'organisation et ses modèles	S1	1	1	
FPG106			6 ECTS	
Travaux pratiques en ressources humaines I	S1	1	1	c
FAD142			6 ECTS	
Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	S2	1	1	
FAD118			6 ECTS	
Conception, réalisation et évaluation d'une action de formation	S2	1	1	
FPG107			6 ECTS	
Travaux pratiques en ressources humaines II	S2	1	1	c
FPG102			6 ECTS	
Concevoir et mettre en œuvre les pratiques de GRH	-	1	1	a
FPG105			4 ECTS	
SIRH	-	1	1	a / b
FPG108			4 ECTS	
Gestion des talents, GPEC, Innovations en RH	-	1	1	a
UA232B			18 ECTS	
Expérience professionnelle	rapport	1		d

P - prérequis d'accès au titre RRH

Des unités d'enseignement supplémentaires seront demandées pour les auditeurs diplômés d'un :

- Bac+3 et plus hors spécialité Ressources Humaines : DRS101, DRS102, FPG104, FPG114
- Bac+2 en relation avec la spécialité RH : DRS101, DRS102, FPG001, FPG104, FPG114
- Bac+2 hors spécialité RH : DRS101, DRS102, FPG104, FPG114, CFA109 ou CCG101, FPG001 ou FPG003.

a. L'apprenant est inscrit sur un autre centre Cnam organisateur de l'unité d'enseignement. La planification de celle-ci est communiquée par le centre distant.

b. Les élèves ayant obtenu FPG105 dans le cadre du parcours GRH de la licence générale Droit Economie Gestion du Cnam (LG03605A) doivent à la place obtenir MSE101 ou MSE102 (Management et organisation de l'entreprise) ou DNT104 (Droit des TIC).

TRAVAUX PRATIQUES (FPG106 + FPG107)

c. Les unités de Travaux Pratiques en Ressources Humaines (FPG106 au 1er semestre et FPG107 au 2nd semestre) clôturent le parcours de formation. Elles visent à mettre en perspective les acquis théoriques aux pratiques de Gestion des Ressources Humaines. Pour ce faire, les élèves s'inscrivent dans une démarche de recherche afin de confronter la théorie aux pratiques terrain.

Il est fortement recommandé d'avoir validé en amont les unités d'enseignement FPG001 et FPG102.

L'expérience professionnelle doit également garantir une connaissance minimale des problématiques organisationnelles et, plus particulièrement, RH. Il est pour cela conseillé d'avoir un terrain d'étude.

Il doit être porté à l'attention des élèves que ces deux unités de fin de parcours font l'objet de travaux de groupe et exigent un travail personnel conséquent.

FPG106 : travaux pratiques en RH 1

Les groupes formés de 3 à 4 élèves autour de thèmes RH communs s'inscrivent en rupture avec leur acquis académique et empirique pour mieux questionner la littérature et les pratiques d'entreprises dont ils ne sont pas membres.

Sur le thème de leur choix, le groupe d'élèves doit rendre un mémoire qui porte sur un sujet RH donné (eg. marque employeur, CPF, dialogue social dans les PME...). Il doit refléter, d'une part, un questionnement RH actuel et, d'autre part, mettre en perspective les pratiques RH de différentes organisations.

Outils pédagogiques : études de cas, études de textes, mises en situation individuelles et collectives ...

La capacité à communiquer et à innover ainsi que l'esprit de synthèse seront évalués.

Si la moyenne est inférieure à 10/20, le groupe d'élèves représentera un travail lors de la 2nd session. Le groupe ne pourra pas participer à l'UE FPG107 tant que la note obtenue à FPG106 est inférieure à 10/20.

FPG107 : travaux pratiques en RH 2

Dans la continuité du thème choisit en FPG106, le groupe d'élèves doit rendre un mémoire comprenant deux parties : une partie théorique et une partie empirique. La capacité à rechercher et à analyser des informations émanant de multiples sources sera mesurée.

Ce mémoire qui sera restitué à l'oral a pour finalité de confronter des logiques différentes à celles que l'élève pratique dans son milieu professionnel. L'élève mettra en œuvre la méthodologie envisagée dans le cours FPG106. Il ne s'agit pas de la juxtaposition de plusieurs mémoires mais un mémoire unique, pour lequel il faut compter une douzaine de pages par personne hors annexes. La 2nd session de septembre n'est jamais une réécriture complète, mais un corrigé en 6 page maximum.

CERTIFICATS DE COMPETENCES

Un élève peut également demander un des Certificats de compétence ci-après s'il justifie de la validation de chaque unité d'enseignement qui les compose ainsi que du rapport d'expérience dans la limite de 4 ans :

Certificat de compétence Chargé.e de développement RH (CC10000A)

FPG001, FPG102, FPG108, DRS101, DRS102

Expérience professionnelle dans la fonction RH ou stage (un mois minimum)

Certificat de compétence Assistant ressources humaines (CC4100A)

FPG001, FPG104, FPG105, FPG114, DRS003, CFA006

Expérience professionnelle dans la fonction RH ou stage (trois mois minimum)

LEGENDE

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits garantissant la reconnaissance académique des études effectuées à l'étranger.

Parcours bloqué. Les unités d'enseignement ne peuvent pas être choisies à la carte.

Possibilité d'équivalence d'unité d'enseignement.

S1 : semestre 1 / **S2** : semestre 2 / **S1+2** : semestre 1 et 2 / **An.** : unité annuelle

présentiel en soirée présentiel en journée 100% à distance

cours : modalité hybride organisée en face-à-face pédagogique + webconférences

travaux pratiques (TP) : modalité organisée en face-à-face pédagogique uniquement

formation à distance (FOAD) : modalité organisée entièrement à distance (sauf examens)

examen terminal sur table production à rendre évaluation orale

..... coefficient de pondération (compensation possible pour les licences)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'expérience professionnelle permet de développer deux projets portés par l'élève (relatifs à deux domaines RH) dans le cadre de son parcours professionnel. L'expérience professionnelle doit correspondre, en durée, en nature et en niveau, aux exigences du titre :

En durée :

- Minimum de deux ans en Ressources Humaines,
- Minimum de deux ans d'expérience professionnelle hors domaine et un an dans la fonction RH,
- Une expérience hors domaine RH significative. **Dans ce cas, un stage de 3 à 6 mois, en fonction de ses activités professionnelles passées, et en relation avec le diplôme visé sera exigé en complément.**

En nature :

Les activités professionnelles valorisées dans le cadre de ce rapport doivent couvrir deux domaines de la GRH et être exercées au sein d'un service rattaché à la DRH.

En niveau :

Les activités professionnelles valorisées dans le cadre de ce rapport doivent mettre en évidence les compétences acquises par l'élève. Ces compétences doivent être en adéquation avec les exigences attendues du titre. A ce niveau, l'élève doit concevoir, élaborer et conduire un projet en vue de répondre à une problématique organisationnelle.

Le rapport d'expérience prend la forme d'un rapport d'activité professionnelle ou d'un rapport de stage selon les cas, et est soumis à l'avis favorable ou défavorable du responsable pédagogique local de la formation avant d'être transmis au jury national de la formation (Cnam Paris) qui décide de l'octroi ou non des crédits ECTS correspondants à l'UA232V.

INTERVENANTS

J. VIRACAOUNDIN, Directeur des études, Référent rapports et mémoires
Formateur-Docteur en Sciences de l'Education
J. VERNET, Conseiller Technique et formateur
Responsable pédagogique filière Ressources Humaines

T. BRUGNON, Professeur certifié en économie et gestion
M. ESCRIBA, Formatrice en comptabilité et gestion
F. ETHEVE, Directrice de Centre de Gestion, Formatrice
S. FARNOCCHIA, Docteur en Droit privé, Enseignant Maître de conférences à l'Université de la Réunion et Formateur

Pour les unités d'enseignement dispensées en FOAD (100% distanciel), il s'agira d'intervenants spécialisés qui seront rattachés au centre organisateur de l'enseignement sur lequel sera inscrit l'élève.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Organisation

Les enseignements se déroulent en soirée du lundi au vendredi sous la forme de cours magistraux ou de travaux pratiques (TP) selon les unités. Des regroupements en face-à-face pédagogique ainsi que des webconférences sont animés par les formateurs pour chacune des unités d'enseignement (UE).

Le nombre de regroupements en salle et de webconférences dépend de la modalité (cours ou TP) et du nombre de crédits ECTS alloué à l'unité (voir tableau des fréquences de cours ci-dessous).

En complément des séances en présentiel, l'élève a accès à un **environnement numérique de formation (ENF)** sous la forme d'une plateforme Internet à partir de laquelle il pourra télécharger un grand nombre de ressources pédagogiques et ainsi travailler en réelle autonomie.

Certaines UE ont une modalité dite FOAD, i.e l'enseignement est suivi en 100% distanciel via la plateforme Internet depuis un autre centre du réseau Cnam.

Pour les élèves en contrat d'apprentissage, une journée de 7h hebdomadaire (pendant 18 à 20 fois par année universitaire) en présentiel au centre régional est prévue, en complémentarité des cours dispensés en soirée.

	Fréquence des cours			
	UE semestrielle		UE annuelle	
	3 ECTS	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	6 regroup.	7 regroup.	8 regroup.	14 regroup.
Cours	4 regroup. + 4 webconf.	4 regroup. + 5 webconf.	5 regroup. + 5 webconf.	8 regroup. + 7 webconf.
Anglais	30 séances annuelles de 2 heures			
FOAD	100% distanciel via la plateforme de télé-enseignement du Cnam			
Alternance	1 journée de 7h / semaine en centre de formation			
	>> durée d'un regroupement et d'une webconférence : 2H <<			

Moyens et méthodes pédagogiques

L'accès à l'ENF permet à l'élève de jouir d'un espace numérique de travail entièrement personnalisé et sécurisé et d'avoir accès à une grande quantité de ressources pédagogiques : supports de cours, exercices et corrigés, accès à une banque de données documentaires, Mooc, outils et logiciels de travail collaboratif, interfaces de webconférences, outils de communication et d'échange (chat, forum, messagerie), version complète de la suite Office 365 ...

Chaque regroupement et webconférence est enregistré et mis en ligne à disposition de l'élève sur son ENF en mode asynchrone pour qu'il ne puisse manquer aucun cours.

L'élève a également accès à un espace personnel à partir duquel il peut consulter son planning, ses résultats d'examen et son dossier administratif.

Un fond documentaire constitué d'ouvrages physiques est à disposition des élèves en libre consultation sur place avec possibilité d'emprunt.

Evaluations et suivi de la formation

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Les enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors unités d'activité). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande. Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur l'espace personnel de l'élève ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

Une attestation de succès aux examens est délivrée en fin de semestre ainsi qu'une attestation de suivi de formation en fin de parcours.

Des enquêtes de satisfaction des enseignements et d'insertion à 6 mois sont menées auprès de nos élèves.

BLOCS DE COMPETENCES

En conformité avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le Cnam a découpé son offre de formations diplômante en blocs de compétences, qui constituent une partie identifiée de la certification.

Le principe même de ces blocs de compétences est qu'ils peuvent être validés séparément de la certification dont ils font partie. La validation des unités qui composent un bloc donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Les formations découpées en blocs de compétences sont éligibles au financement CPF (Compte Personnel de Formation).

Pour connaître le contenu détaillé de chaque bloc de compétence ci-dessous et de ses modalités d'évaluation, veuillez-vous rapprocher de notre service accueil.

Titre professionnel niveau 6 Responsable Ressources humaines

bloc 1	Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie RH
bloc 2	Gestion opérationnelle des RH
bloc 3	Déploiement en situation professionnelle de deux politiques RH
bloc 4	Conseil en gestion des emplois et développement des compétences

DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Pour la délivrance du Titre Responsable Ressources humaines, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier des pré-requis d'accès au diplôme (cf. conditions d'accès page 1) Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque unité d'enseignement du parcours ;
- Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle à temps plein dont un an dans la spécialité (à défaut, l'expérience professionnelle devra être complétée par un stage d'au moins 3 mois en lien avec le titre) et avoir remis son rapport d'expérience.

Attention, les Certificats de compétences ne peuvent être validés que dans un délai maximum de 4 ans.



INSCRIPTION

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription en ligne sur le site www.cnam.re

Cette procédure sans engagement est un préambule à votre inscription qui deviendra définitive une fois votre dossier validé auprès de nos services.

Pièces à fournir pour valider votre inscription :

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- **personnes en activité** : attestation d'emploi ou dernier bulletin de salaire
- **demandeurs d'emploi** : attestation de Pôle Emploi de moins de 15 jours faisant apparaître votre catégorie
- un justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- une photo d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- la photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues le cas échéant dans d'autres centres du réseau Cnam
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam OU attestation de prise en charge par l'employeur* (cf. modèle téléchargeable sur www.cnam.re - à défaut des chèques d'un montant équivalent au tarif à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

* Les frais de dossier (18€) et le droit d'inscription forfaitaire au titre de l'année en cours (200€) sont exigibles dès le jour de l'inscription. **Tout dossier incomplet sera refusé. Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours francs après le dépôt de leur dossier d'inscription.**

Demandez votre devis de formation à
info@cnam.re

TARIFS

Prise en charge individuelle **

	TARIF INDIVIDUEL / CPF	TARIF DEMANDEUR D'EMPLOI
Frais de dossier (1)	18 €	18 €
Droit d'inscription forfaitaire (2)	200 €	200 €
Droit d'accès aux enseignements		
UE dispensée à La Réunion	14,5 € / heure	CAT 1-4 : 12 €/ECTS CAT 5-8 : 36 €/ECTS
UE dispensée en FOAD (3)		CAT 1-4 : 12 €/heure CAT 5-8 : 14,5 €/heure
UA unité d'activité rapports, projets, mémoires		
Autres frais		
Inscription à l'EICnam (4)	450 €	450 €
Linguaskill test (5)	150 €	150 €
VAE	1.200 €	1.200 €
VAPP	520 €	520 €
VES (hors jurisprudence)	300 €	300 €

** Tarification en vigueur révisable annuellement après approbation du Conseil d'Administration

- (1) frais de dossier pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement.
- (2) droit individuel forfaitaire payable au titre de chaque année universitaire d'inscription au centre régional.
- (3) droit d'accès aux unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas dispensées à La Réunion mais sont proposées en formation ouverte à distance (FOAD) depuis un autre centre organisateur Cnam.
- (4) frais d'inscription à l'EICnam exigibles une seule fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation du diplôme d'ingénieur.
- (5) le Linguaskill est un test d'anglais conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui valide la reconnaissance des diplômes du Cnam.

Pour toute demande de prise en charge par votre employeur, l'OPCO, Pôle Emploi, un organisme tiers, ou pour des formations en alternance, merci de nous consulter.

Vers le site de la composante nationale

Pour en savoir plus : <https://innovation.cnam.fr/>



18, rue Claude Chappe
97420 LE PORT



0262.42.28.37



www.cnam.re



info@cnam.re



réseaux sociaux



Bénéficiaire du soutien financier du conseil régional de La Réunion
Organisme certifié NF Service Formation professionnelle en et hors alternance par Afnor Certification
Certification qualité délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation et actions de formation par apprentissage

dernière mise à jour : 08/07/2022